



Quelles sont les démarches pour déchoir les droits de sa mère ?

Par **klaxon**, le **07/06/2011** à **14:57**

Bonjour,
Voici ma problématique :
Pour des raisons qui me sont propres, je ne voit plus ma mère. Mes parents sont divorcés et le juge a donné la garde des enfants à mon père. Ma mère n'a jamais payé de pension alimentaire. Nous n'avons plus aucun contact depuis des années. Voilà ma question : est-il possible de la déchoir de ses droits parentaux ? Pourquoi cette question ? Tout simplement parce que je ne veux en aucun cas payer des frais médicaux, des dettes ou autres. Je sais que si elle décède, je peux refuser l'héritage. Mais de son vivant, je sais qu'elle peut demander une pension à ses enfants et je refuse de lui donner le moindre centime.
Dois je faire obligatoirement appel à un avocat ? Si oui, combien de "séances" devrais je prévoir ? Quel est approximativement le prix d'une "séance"? Y a t-il d'autres frais à prévoir ? Quelles preuves dois-je apporter ? A qui dois-je m'adresser pour faire cette demande ?
Je vous remercie beaucoup de votre aide.

Par **mimi493**, le **07/06/2011** à **15:10**

Vous êtes majeur ? Rien à faire
Vous êtes mineur ? c'est à votre père de faire les démarches